

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 30 septembre à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Nedde, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Bureau Communautaire : 22 septembre 2022

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Poste vacant
34	24	7	1	2	1

Pour	Contre	Abstention
31	0	0

Membres présents : BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BRUN Patrick, CHADELAUD Michel, CHAMPAUD Marc, COLIN Juliana, COUPET Georges, DELEFOSSE Laurent, GLANGEAUD Delphine, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LOURADOIR Patricia, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, THEYS Michel

Membres suppléants ayant voix délibérative : LECOMTE Jean Luc

Membres ayant donné pouvoir : BERTRAND Sylvaine à MARQUES Evelyne, CHABANAT Christine à GLANGEAUD Delphine, DUMONT SAINT PRIEST Hubert à BIDAUD Jean Michel, GASCHET Gérald à BAUDEMONT Dominique, GORA Richard à PLAZANET Mélanie, LEVET Elise à DELEFOSSE Laurent, MALET Patrick à MUZETTE Thierry

Membres excusés : POURCHET Pierre

Membres absents : ANOMAN Mathieu, ECHASSERIEAU Vincent

Secrétaire de séance : THEYS Michel

FINANCES

Délibération n° 78-2022 : Adoption rapport sur le prix et la qualité du service SPANC (RPQS) 2021

Madame la Présidente rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement non collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- **ADOPTER** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif joint en annexe
- **METTRE EN LIGNE** le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **RENSEIGNER** et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA
- **TRANSMETTRE** ce rapport aux communes pour qu'il soit présenté en conseil municipal

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 05 octobre 2022

La Présidente,
Mélanie PLAZANET

La Présidente,
Mélanie PLAZANET



Acte rendu exécutoire le : **13 OCT. 2022**
Publié le : **13 OCT. 2022**



Communauté de Communes
des Portes de Vassivière

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif Exercice 2021

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice
présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Table des matières

Accusé de réception en préfecture
087-248719353-20220930-DEL-78-2022-DE
Date de télétransmission : 13/10/2022
Date de réception préfecture : 13/10/2022

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	3
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE.....	3
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0).....	3
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0).....	4
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	5
2.1. MODALITES DE TARIFICATION	5
2.2. RECETTES	5
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	1
3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3)	6
4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	7
4.1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES	7
4.2. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	7

1. Caractérisation technique du service

Accusé de réception en préfecture
087-248719353-20220930-DEL-78-2022-DE
Date de réception en préfecture : 09/10/2022
Date de réception préfecture : 13/10/2022

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE
- Nom de l'entité de gestion: assainissement non collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liée au service
 - X Contrôle des installations ☐ Traitement des matières de vidanges
 - ☐ Entretien des installations ☐ Réhabilitation des installations ☐ Réalisation des installations
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Augne, Beaumont-du-Lac, Bujaleuf, Cheissoux, Doms, Eymoutiers, Nedde, Peyrat-le-Château, Rempnat, Saint-Amand-le-Petit, Saint-Julien-le-Petit, Sainte-Anne-Saint-Priest
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un zonage ☐ Oui, date d'approbation : ☐ Non
- Existence d'un règlement de service X Oui, date d'approbation : 71-2016 du 08/11/2016

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 2 100 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 5 717.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 36,73 % au 31/12/2021. (37,29 % au 31/12/2020).

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.
Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2020	Exercice 2021
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2021 est de 100 (100 en 2020).

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

Accusé de réception en préfecture
097-248719353-20220910-DEL-78-2021-DE
Date de dépôt : 19/10/2022
Date de réception en préfecture : 19/10/2022

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Compétences obligatoires		
Tarif du contrôle des installations neuves en €	150€ + 150€ = 300€	150€ + 150€ = 300€
Tarif du contrôle des installations existantes en €	70€	90€
Tarif du contrôle de diagnostic-vente assainissement en €	180€	350 €
Compétences facultatives		

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 112-2021 du 09/12/2021 fixant le diagnostic des installations existantes à 90€/diag, le diagnostic d'assainissement relatif aux biens mis en vente à 350€/diag, le contrôle des installations neuves ou réhabilitées à 300€ (dont 150€ pour l'étude technique et 150€ pour le contrôle de la bonne exécution des travaux), déplacement sans intervention à 25 €, à partir de janvier 2022.

2.2. Recettes

	Exercice 2020			Exercice 2021		
	Collectivité	Délégataire (le cas échéant)	Total	Collectivité	Délégataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire en €	23 270 €		_____	28 420€		_____

3. Indicateurs de performance

Accusé de réception en préfecture
087-248719353-20220930-DEL-78-2022-DE
Date de la transmission : 13/10/2022
Date de l'accusé de réception en préfecture : 13/10/2022

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

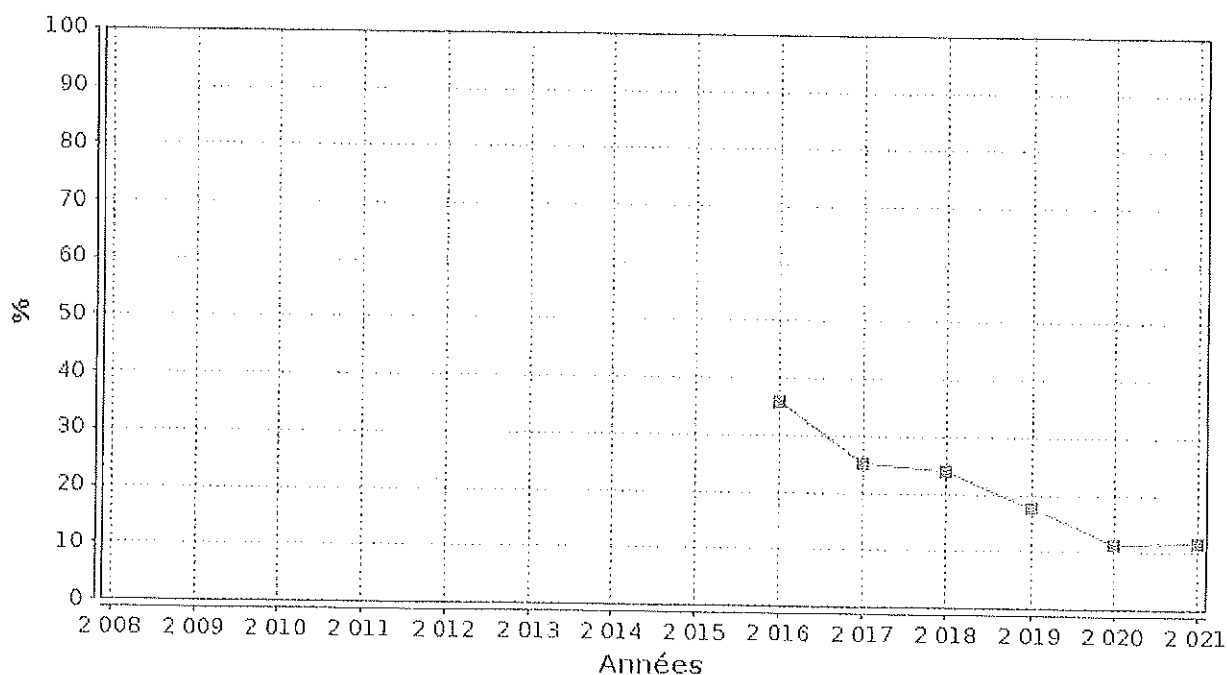
Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12/N,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} \times 100$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	64	52
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	1 341	1 485
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	87	121
Taux de conformité en %	11,3	11,6



P301.3 Conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

4. Financement des investissements

Accusé de réception en préfecture
087-248719353-20220930-DEL-78-2022-DE
Date de réception : 13/10/2022
Date de réception préfecture : 13/10/2022

4.1. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des travaux réalisés durant l'exercice budgétaire 2021 est de 0 €.

4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels des travaux en €

Accusé de réception en préfecture
087-248719353-20220930-DEL-78-2022-DE
Date de télétransmission : 13/10/2022
Date de réception préfecture : 13/10/2022